



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société RISMA s'est tenue le 05 Juin 2020 à 10h00 par visioconférence, en application des dispositions de l'article 28 des Statuts de la Société, ladite Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les points à l'ordre du jour.

Excepté la huitième résolution relative à la nomination de Monsieur Amine BENHALIMA, en qualité de nouveau membre indépendant du Conseil de Surveillance de la Société, qui n'a pas été ratifiée, l'Assemblée Générale a adopté tous les autres projets de résolutions tels qu'ils lui ont été soumis par le Conseil de surveillance, et tels que publiés au journal « l'Economiste » n°5754.

N'ayant subi aucune modification, il ne sera donc pas procédé à une nouvelle publication.